

DELIBERATION N° 93/11-02 - RETROCESSION DES VOIRIES DU LOTISSEMENT "LE CHAUFFOUR"

Monsieur KIELISZEK, Adjoint au Maire, informe l'Assemblée de la demande des copropriétaires du lotissement "Le Chauffour" relative à l'intégration dans le domaine public communal des voies et réseaux du lotissement.

Le dossier présenté étant favorable au classement sollicité, il convient de prendre les mesures permettant de mener à son terme l'enquête publique administrative concernant cette affaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré
décide à l'unanimité :

- de désigner Monsieur BEREND, Maire de SEICHAMPS, en qualité de commissaire enquêteur,
- de charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures de publicité nécessaires, conformément aux textes en vigueur et de fixer les modalités d'enquête par arrêté municipal.